

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1704

présenté par

Mme Genetet, Mme Bergé, M. Gassilloud, M. Belhamiti, M. Abad, Mme Abadie, M. Adam,  
Mme Agresti-Roubache, M. Alauzet, M. Amiel, M. Anglade, M. Ardouin, M. Armand,  
M. Bataillon, M. Batut, M. Belhaddad, Mme Berete, M. Bordat, M. Bothorel, M. Boudié,  
Mme Chantal Bouloux, M. Bouyx, Mme Boyer, Mme Braun-Pivet, Mme Bregeon, M. Brosse,  
Mme Brugnera, Mme Brulebois, M. Buchou, Mme Buffet, Mme Calvez, Mme Caroit, M. Causse,  
M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, M. Pierre Cazeneuve, Mme Chandler, Mme Chassaniol,  
M. Chenevard, Mme Clapot, Mme Colboc, M. Cormier-Bouligeon, Mme Cristol, M. Da Silva,  
Mme Decodts, Mme Delpech, M. Descrozaille, M. Dirx, Mme Dubré-Chirat, M. Dunoyer,  
Mme Dupont, Mme Errante, M. Fait, M. Ferracci, M. Fiévet, M. Fugit, M. Ghomi, M. Girardin,  
M. Giraud, Mme Givernet, Mme Goetschy-Bolognese, M. Gouffier Valente, M. Grelier,  
Mme Guichard, M. Guillemard, Mme Guévenoux, M. Raphaël Gérard, M. Haddad, Mme Hai,  
M. Haury, M. Henriet, Mme Heydel Grillere, M. Holroyd, M. Houlié, Mme Hugues, Mme Iborra,  
M. Izard, Mme Janvier, M. Kasbarian, Mme Khattabi, Mme Klinkert, M. Labaronne, M. Lacresse,  
Mme Lakrafi, M. Lauzzana, M. Lavergne, Mme Le Feur, M. Le Gac, M. Le Gendre, Mme Le Grip,  
Mme Le Meur, Mme Le Nabour, Mme Le Peih, M. Le Vigoureux, Mme Lebec, M. Ledoux,  
M. Lefèvre, Mme Lemoine, Mme Liso, M. Lovisolo, M. Maillard, Mme Maillard-Méhaignerie,  
Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, M. Margueritte, M. Marion, Mme Marsaud,  
M. Didier Martin, M. Masségli, M. Mazars, Mme Melchior, M. Mendes, M. Metzdorf,  
Mme Meynier-Millefert, M. Midy, Mme Miller, M. Mournet, Mme Métayer, M. Olive,  
M. Pacquot, Mme Panonacle, Mme Panosyan-Bouvet, M. Didier Paris, Mme Parmentier-Lecocq,  
M. Pellerin, M. Perrot, Mme Petel, Mme Peyron, Mme Piron, Mme Pitollat, Mme Pompili,  
M. Pont, M. Poulliat, Mme Pouzyreff, M. Rebeyrotte, M. Reda, Mme Rilhac, Mme Riotton,  
Mme Rist, Mme Rixain, M. Rodwell, M. Roseren, M. Rousset, M. Royer-Perreaut, M. Rudigoz,  
Mme Saint-Paul, M. Seo, M. Sertin, M. Sitzenstuhl, M. Sorez, M. Sorre, Mme Spillebout,  
M. Studer, Mme Liliana Tanguy, Mme Tanzilli, M. Terlier, Mme Thevenot, Mme Tiegna,  
M. Travert, M. Valence, Mme Vidal, M. Vignal, Mme Vignon, M. Vojetta, M. Vuibert,  
M. Vuilletet, M. Weissberg, M. Woerth, Mme Yadan et M. Zulesi

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 49 par la phrase suivante :

« En complément des patrouilleurs Outre-mer, des bâtiments de soutien et des corvettes, un programme de navires de projection de force, de type BATRAL (bâtiment de transport léger), sera lancé pour disposer, lors de la prochaine décennie, de quatre unités stationnées dans nos outre-mer. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La spécificité géographique et géopolitique de nos territoires Outre-mer nécessite d'être en mesure de projeter rapidement une force limitée pour dissuader nos compétiteurs comme pour venir en aide aux populations isolées ou difficilement accessibles après une catastrophe naturelle. Or, depuis le retrait du service des BATRAL (bâtiment de transport léger, unité polyvalente de débarquement de taille moyenne, environ 80 mètres et 1000 tonnes, capable de tenir la mer par forte houle et armé par un équipage réduit) de la classe Champlain, nous n'avons plus de bâtiments amphibies de classe équivalente susceptibles de déposer une compagnie d'infanterie et éviter la contestation d'un territoire ou capables d'apporter des vivres ou des moyens de premiers secours sur des îles reculées. Alors que dans nos Outre-mer les catastrophes naturelles et les crises sont susceptibles de se multiplier dans les années qui viennent, et afin d'assurer notre souveraineté, il est donc important d'étudier la meilleure solution pour répondre à ce besoin qui pourrait se traduire par 4 capacités de nouvelle génération : une en Polynésie, une en Nouvelle-Calédonie, une aux Antilles et une en Océan indien.